

Aux habitants du quartier du Pavé-Neuf

Le Maire

Réf. : CAB/MP/JB/AE 0901038

Noisy-le-Grand, le 8 janvier 2009

Madame, Monsieur,

Il y a quelques jours, plusieurs caméras de vidéo-protection installées récemment par la Ville dans votre quartier afin d'assurer la sécurité de tous ont été sauvagement vandalisées en quelques heures.

Je dénonce avec la plus grande fermeté cet acte violent commis par quelques individus.

La Ville a naturellement déposé plainte et j'ai demandé aux services de police de tout mettre en œuvre pour identifier les auteurs de ces actes et faire en sorte qu'ils soient sévèrement punis et indemnisent la Ville à la hauteur des coûts de remise en état.

Je rappelle en outre qu'aux termes des articles 322-1 et suivants du Code Pénal, la destruction, la dégradation et la détérioration de biens destinés à l'utilité publique et qui appartiennent à une personne publique sont constitutifs d'une infraction punie de **trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende**. Je veillerai à ce que ces sanctions soient appliquées.

J'ai par ailleurs demandé que les caméras soient remises en état très rapidement, dans des conditions qui empêcheront de nouvelles dégradations.

A mes yeux, la sécurité des Noiséennes et des Noiséens est, en effet, une priorité et je ne tolérerai pas que les efforts consentis par la Ville soient mis à mal par quelques personnes dont le comportement « empoisonne » la vie de votre quartier.

La sécurité de tous et de chacun est un droit.

Soyez assurés de ma totale détermination à le faire respecter dans tous les quartiers de notre ville, pour le bien être de chaque Noiséenne et de chaque Noiséen.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Michel PAJON
Maire de Noisy-le-Grand
Député de Seine-Saint-Denis